

BULLETIN D'ADHÉSION

ÊTRE SYNDIQUÉ, POUR QUOI FAIRE ?

Adhérer à la CFDT est un acte de civisme. Ce n'est pas obligatoirement devenir militant. C'est prendre les moyens de se défendre en aidant une organisation syndicale responsable à exister et à agir.



ÊTRE SYNDIQUÉ, ÇA RAPPORTE QUOI ?

La CFDT est au service de ses adhérents auxquels elle apporte :

- ↪ Une information régulière sur tous les sujets en lien avec le travail, l'économie et les relations sociales. Elle couvre toutes les professions, tous les âges, toutes les catégories socio-professionnelles.
- ↪ Une aide et une défense pour faire respecter leurs droits, non seulement en tant que salarié, mais aussi en tant que consommateur.
- ↪ Un soutien à leur formation professionnelle et syndicale.

AUTREMENT DIT...

Être syndiqué, c'est non seulement bénéficier de services et des acquis, mais aussi appartenir à un groupe, un réseau de relations. Adhérer à la CFDT, c'est marquer sa volonté d'agir, de ne pas rester seul face aux problèmes. Il y a tant à faire:

- * Pour les salariés
- * Pour l'emploi
- * Pour changer le travail
- * Pour défendre ses droits

Adhérer à la CFDT, c'est

- * Être informé
- * Pouvoir s'exprimer.
- * Agir concrètement



Le syndicalisme est reconnu en France comme un acteur fondamental du dialogue social. Son efficacité, son influence sont aujourd'hui mesurées par deux éléments :

- 1) l'audience : **1^{ère} organisation aux élections professionnelles à Groupama Loire Bretagne avec 54 % en 2023. Merci à ceux et celles qui nous ont accordé leur confiance.**
- 2) le nombre d'adhérents : **+ de 420 adhérents à Groupama Loire Bretagne**

ALORS ?

Vous avez certainement près de vous un adhérent ou un élu CFDT. Vous pouvez donc juger le travail effectué par la CFDT à Groupama Loire Bretagne, en particulier sur les questions d'organisation du travail, de maintien des accords locaux, de la défense individuelle et collective des intérêts des salariés. C'est l'action syndicale qui anime les différentes instances du personnel. Pour tout cela, votre adhésion permettra de conforter notre action et d'améliorer notre service, dans l'intérêt des salariés.

CONTACTS ADHÉSION À RETOURNER À :

Christophe VEILLON (35 & 22)
CFDT Groupama Loire Bretagne
23 Boulevard Solférino
35000 Rennes

Éric VIGNERON (44)
CFDT Groupama Loire Bretagne
231 Place de l'église
44522 Mesanger

Pierrick BORÉ (49)
CFDT Groupama Loire Bretagne
49 Rue DACIER
49400 Saumur

Christophe LORCY (56)
CFDT Groupama Loire Bretagne
Bd du colonel Rémy - B.P. 201
56006 Vannes cedex

Brigitte LE BOURSER (56)
CFDT Groupama Loire Bretagne
Bd du colonel Rémy - B.P. 201
56006 Vannes cedex

Aurélie VATTEBLE (29)
CFDT Groupama Loire Bretagne
Grand Place
29510 BRIEC



L'ADHÉRENT CFDT GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : / /

DÉPARTEMENT DE RATTACHEMENT :

Lieu de Travail* : SIÈGE SITE DE AGENCE DE

Téléphone portable : / / / /

Adresse E-mail privée (pour recevoir des infos régulières) :@.....

EMPLOI À GROUPAMA LOIRE BRETAGNE :

STATUT* (cochez l'une des cases) : EMPLOYÉ CADRE

TEMPS DE TRAVAIL* : TEMPS PLEIN TEMPS PARTIEL : %

DATE D'ADHÉSION :

* Cochez les cases qui correspondent à votre situation

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

VOTRE COTISATION ANNUELLE

0, 75 % du salaire annuel net (payable par prélèvement mensuel)

Exemple pour un salaire annuel net de 18 000 €uros

18 000 € X 0,75 % = 135 €uros

135 € : 12 = 11,25 € / mois.

Réduction ou crédit d'impôt : 135 € X 66% = 89,10 €uros

soit une cotisation de 3,83 €/mois après réduction ou crédit d'impôt.

MA COTISATION ANNUELLE : _ _ _ _ €uros / An soit _ _ _ _ €uros / Mois

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Document à retourner avec la demande de prélèvement et votre RIB



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SÉPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : PRÉLÈVEMENT COTISATION CFDT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

NOM Prénom :
Adresse :
CP/Ville :
Pays :
Réf. abonné :

NOM : CFDT
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _	_ _ _	_	_	(_ _ _)
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-------	---	---	-----------

Type de paiement : - Paiement récurrent/répétitif : **mensualisé**

Signé à : _____ Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

Et le renvoyer à CFDT 23 BD SOLFERINO 35000 RENNES

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la CFDT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la CFDT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.